

AC3A

(Association des Chambres d'Agriculture d'Arc Atlantique)

Siège Social : Chambre d'agriculture – Pays de la Loire Atlantique
Rue Pierre Adolphe Bodierre – 44 939 NANTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Association AC3A

Rue Pierre Adolphe Bodierre
La géraudière
44939 NANTES CEDEX 9

Mesdames, Messieurs les adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AC3A relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 et du règlement ANC n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de votre association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant

d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

- s'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINTES, le 30 juillet 2026

Cabinet AUDIT BASSANT, LANGLET & Associés,
Membre de la Compagnie Régionale de Ouest Atlantique

Stéphane GRANDET,
Signataire



AC3A

EXERCICE DU 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF DU BILAN

AC3A

Adresse : 55 Rue Pierre Adolphe Bobierre 44939 NANTES

Code APE : 9411Z

Durée exercice en mois : 12

N° SIRET : 407566934

Durée exercice précédent en mois : 12

	Exercice 2025			2024
	Brut	Amort.prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles	442,52	442,52		
Frais établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits sim.				
Fonds commercial				
Autres immobilisat. incorporelles				
Avances, acpt./immob. incorporell				
Immobilisations corporelles	10 541,49	8 677,31	1 864,18	3 086,97
Terrains				
Batiments				
Installations techniques, mat et out				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières	747,00		747,00	747,00
Autres participations				
Créances/Participations				
Autres titres immobilisés				
Autres prêts				
Autres immobilis. financières				
TOTAL	11 731,01	9 119,83	2 611,18	3 833,97
Stocks et en cours				
Matières premières, approvision.				
En cours production biens				
En cours production services				
Produits intermédiaires et finis				
Avances,acomptes/commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	81 487,88	12 122,00	69 365,88	88 622,95
Autres créances	340 631,41		340 631,41	208 754,69
Capital souscrit appelé non versé				
Valeurs mobilières placement				
Disponibilités	166 091,61		166 091,61	171 794,05
Charges constatées d'avance				
TOTAL	588 210,90	12 122,00	576 088,90	469 171,69
Charges/plusieurs exercices				
Primes remboursement obligations				
Ecart conversion actif				
TOTAL GENERAL	599 941,91	21 241,83	578 700,08	473 005,66

PASSIF DU BILAN

	2 025	2 024
Capital social		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dt écart équivalence)		
Réserves	92 103,66	86 911,55
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-19 802,96	5 192,11
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL	72 300,70	92 103,66
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL	0,00	0,00
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL	0,00	0,00
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit		461,28
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	262 845,40	229 531,83
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	114 037,41	76 922,64
Produits constatés d'avance	129 516,57	73 986,25
TOTAL	506 399,38	380 902,00
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	578 700,08	473 005,66

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

	Exercice 2025			2024
	France	Exportation	TOTAL	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens	4 564,02		4 564,02	
Prestations de services				
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4 564,02		4 564,02	0,00
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels				
Subventions d'exploitation			704 248,10	666 414,64
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			7 622,00	9 000,00
Autres produits			117 000,00	121 500,00
			1,40	1,27
Total des produits d'exploitation			833 435,52	796 915,91
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières-autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières-autres approv.)				
Autres achats et charges externes			320 905,99	404 262,97
Impôts, taxes et versements assimilés			15 537,18	7 567,30
Salaires et traitements			383 621,34	278 885,88
Charges sociales			120 365,44	103 562,15
Dotations exploit./immobilisations aux amortissements			1 222,79	1 229,31
Dotations exploit./immobilisations aux provisions				
Dotations exploit./actif circulant aux provisions			4 500,00	
Dotations expl. pour risques et charges aux provisions				
Autres charges			7 623,06	9 000,10
Total des charges d'exploitation			853 775,80	804 507,71
RESULTAT D'EXPLOITATION			-20 340,28	-7 591,80
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés			538,36	579,63
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Pdts nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers			538,36	579,63
Dotations financières aux amortissements-provisions				
Intérêts et charges assimilées			1,04	
Différences négatives de change				
Charges nettes/cessions valeurs mobilières placement				
Total des charges financières			1,04	0,00
RESULTAT FINANCIER			537,32	579,63
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-19 802,96	-7 012,17

COMPTE DE RESULTAT (suite)

	2025	2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Autres produits exceptionnels		
Reprises sur provisions et transferts de charges		12 511,72
Total des produits exceptionnels	0,00	12 511,72
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortiss. et prov.		307,44
Total des charges exceptionnelles	0,00	307,44
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	12 204,28
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	833 973,88	810 007,26
TOTAL DES CHARGES	853 776,84	804 815,15
BENEFICE	-19 802,96	5 192,11

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

Désignation de l'association : AC3A

Objet social de l'association, périmètre des activités et missions réalisées et moyens :

Sa mission principale est de : Permettre aux Chambres d'agriculture de l'arc atlantique d'expérimenter et de partager au niveau européen autour des questions agricoles afin de maintenir une agriculture dynamique, innovante et durable.

Les Chambres d'Agriculture accompagnent les agriculteurs et les entreprises rurales, les soutenir à faire face aux défis majeurs actuels (économiques, sociaux, environnementaux et climatiques...).

Les projets de l'AC3A expertisent et déploient des solutions pour répondre à ces défis afin de soutenir les Chambres dans ce processus, en initiant ou partageant des partenariats transnationaux. AC3A partage également du savoir-faire développé au sein des Chambres avec des partenaires d'autres pays européens. L'AC3A, via son **réseau de Chambres d'agriculture atlantiques**, travaille en contact direct avec des agriculteurs, des conseillers, des acteurs de recherche, des décideurs et entrepreneurs.

La **coopération européenne** est centrale à la majorité des activités de l'AC3A.

Les projets de l'AC3A touchent à des sujets larges et variés. Ils peuvent être catégorisés dans 4 thématiques :

Nouveaux matériaux et techniques

Nouvelles approches

Nouvelles politiques

Nouvelles compétences

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et des règlements ANC 2018-06, ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 et ANC 2023-03 du 7 juillet 2023.

Changements de méthode

Changement de méthode prospectif induit par la première application du Règlement ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 relatif à la modernisation des états financiers

Le règlement ANC n°2022-06 modifie la définition du résultat exceptionnel, désormais limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et la suppression des transferts de charges.

À compter de l'exercice 2025, certaines opérations qui auraient antérieurement été présentées en résultat exceptionnel ou en transfert de charges sont désormais comptabilisées en résultat d'exploitation ou en résultat financier.

Toutefois, conformément aux dispositions transitoires du règlement, les éléments comptabilisés en résultat exceptionnel ou en transfert de charges au titre de l'exercice 2024 n'ont pas été réanalysés selon la nouvelle définition et demeurent présentés en résultat exceptionnel dans la colonne comparative 2024.

Les principaux impacts constatés en 2025 concernent :

- les cessions d'immobilisations désormais présentées en résultat d'exploitation ;
- la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat présentée en exploitation ;
- le classement en résultat financier de la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt
- la suppression des transferts de charges, désormais comptabilisés directement en diminution des charges ou selon leur nature.

Aucune information significative n'est à porter à la connaissance du lecteur.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont

incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Matériels de transport.....	5 ans
Matériel de bureau et informatique.....	3 ans
Mobiliers de bureau.....	10 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite ont été calculés sur la base des dispositions prévues par l'accord de branche étendu de l'aide à domicile pour le personnel administratif et les intervenants.

L'association n'a pas signé un accord particulier.

La société n'a pas constaté ses engagements sous forme de provision.

Autres faits marquants de l'exercice

Eléments postérieurs à la clôture de l'exercice

Honoraires du commissaire aux comptes :

Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, et avantages en nature alloués

EXERCICE DU 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations et amortissements:

	Durée	Mode	Brute	Amortissement 2021	Amortissement 2022	Amortissement 2023	Amortissement 2024	Amortissement 2025	Total amortissements
HP PRO BOOK - DNSI = 19P354KW3	3 ans	Linéaire	838 €	279 €	256 €				535 €
HP PRO BOOK - DNSI = 19P354KWD	3 ans	Linéaire	838 €	279 €	256 €				535 €
HP ProBook G6 - DNSI = 20P2623ON	3 ans	Linéaire	840 €	280 €	257 €				537 €
HP ProBook G6 - DNSI = 20P2623PS	3 ans	Linéaire	840 €	280 €	257 €				537 €
HP ProBook 430 G6 - DNSI = 20P2623KX	3 ans	Linéaire	840 €	280 €	257 €				537 €
HP ProBook 430 G8 - DNSI = OR52PP21090001	3 ans	Linéaire	846 €	70 €	282 €	211 €			846 €
2 HP Probook 440 G8 - DNSI = OR52PP21120001 / OR52PP21120002	3 ans	Linéaire	1 832 €	51 €	611 €	560 €			1 832 €
HP ProBook 430 G8 - DNSI = OR52PP23070001	3 ans	Linéaire	887 €		123 €	296 €		296 €	715 €
HP Zen Book i7 15.8" - DNSI = OR52PP24100001	3 ans	Linéaire	1 722 €			28 €		353 €	381 €
HP PROBOOK 440 G11 - DNSI = OR52PP24110001	3 ans	Linéaire	1 059 €			134 €		574 €	708 €
			10 541 €	1 520 €	2 175 €	1 016 €	1 229 €	1 223 €	7 162 €

ETAT DES CREANCES	MONTANT BRUT	1 AN AU +	PLUS D'UN AN
Créances rattachées à des participations	- €	- €	- €
Prêts	- €	- €	- €
Autres immobilisations financières	747 €	- €	747 €
Clients douteux ou litigieux	12 122 €	4 500 €	7 622 €
Autres créances clients	409 998 €	389 795 €	20 203 €
Personnel et comptes rattachés	- €	- €	- €
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	- €	- €	- €
Etat et autres collectivités publiques	- €	- €	- €
Impôts/bénéfices	- €	- €	- €
TVA	- €	- €	- €
Autres impôts	- €	- €	- €
Divers	- €	- €	- €
Groupe et associés	- €	- €	- €
Débiteurs divers	- €	- €	- €
Charges constatées d'avances	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL	422 867 €	394 295 €	28 572 €
Montant des prêts accordés dans l'exercice	- €		
Remboursement des prêts dans l'exercice	- €		
Prêts et avances consenties aux associés	- €		

ETAT DES DETTES	MONTANT BRUT	1 AN AU +	PLUS D'UN AN
Emprunts obligation convertibles	- €	- €	- €
Autres emprunts obligataires	- €	- €	- €
Emprunts et dettes : 1 an max à l'origine	- €	- €	- €
auprès Ets crédit : plus 1 an à l'origine	- €	- €	- €
Emprunt dettes financières divers	- €	- €	- €
Fournisseur comptes rattachés	266 658 €	196 148 €	70 510 €
Personnel et comptes rattachés	39 999 €	39 999 €	
Sécurité sociale - autres organismes sociaux	58 243 €	58 243 €	- €
Etat, autres collectivités publiques	- €	- €	
Impôts/bénéfices	- €	- €	
TVA	- €	- €	
Autres impôts	11 982 €	11 982 €	- €
Obligations cautionnées	- €	- €	
Dettes sur immos - comptes rattachés	- €	- €	
Groupe et associés	- €	- €	- €
Autres dettes	- €	- €	
Produits constatés d'avances	129 517 €	129 517 €	- €
TOTAL GENERAL	506 399 €	435 889 €	70 510 €
Emprunt souscrits dans l'exercice	- €		
Emprunts remboursés dans l'exercice	- €		
Montant emprunt, dettes/associés	- €		

AC3A
EXERCICE DU 01/01/2025 au 31/12/2025

Subventions d'exploitation reçues au titre de l'exercice :

	MONTANTS
EUCAPNET 2024	47 434 €
EUCAPNET 2025	119 571 €
SCALE UP	
HY4RES	81 364 €
CREDIBLE	11 225 €
BUFFER+	36 956 €
STRATUS	5 375 €
TRANSFORM	98 437 €
LIVENET	99 356 €
thERBN	83 953 €
CIFRE 2025	2 333 €
I2CONNECT	27 407 €
TOTAL	613 412 €

Tableau des fonds associatifs

NATURE	MONTANT DEBUT EXERCICE	PLUS	MOINS	MONTANT FIN EXERCICE
Réserves	86 912 €	5 192 €		92 104 €
Report à nouveau créditeur				- €
Report à nouveau débiteur				- €
Résultat			19 803 €	19 803 €
Subvention d'investissement				- €
TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS	86 912 €	5 192 €	19 803 €	72 301 €

AC3A

EXERCICE DU 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits a recevoir

NATURE	MONTANTS
SCALE UP	42 338 €
HY4RES	113 196 €
CREDIBLE	
BUFFER+	94 119 €
STRATUS	
TRANSFORM	79 746 €
LIVENET	
thERBN	
I2CONNECT	10 435 €
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	339 834 €

Charges à payer

NATURE	MONTANTS
Etat - Taxe salaire	9 206 €
Mise à disposition Fields	4 498 €
Mise à disposition Fields	434 €
Mises à disposition SCALE UP	51 530 €
Mises à diaposition TRANSFORM	7 857 €
Mises à disposition thERBN	31 397 €
Mises à disposition STRATUS	25 640 €
Mises à dispoition LIVENET	14 809 €
Mise à disposition EUCAPNET	25 100 €
Mise à disposition CREDIBLE	7 560 €
CAC 2025	6 500 €
Mise à disposition I2CONNECT	56 018 €
Frais de congrès 2024	2 000 €
Convention SG 2025	15 000 €
Arrondi	- 1 €
TOTAL DES CHARGES A PAYER	257 548 €

AC3A

EXERCICE DU 01/01/2025 au 31/12/2025

Décompte de l'effectif

Au 31/12/2025

CATEGORIE	EFFECTIF
Hommes	
CDI	1
CDD	1
Femmes	
CDI	3
CDD	3
TOTAL DES EFFECTIFS	8

Engagements pris en matière de retraites

Date de calcul	31/12/2025
Age de départ en retraite	65
Probabilité de survie	Homme : 85148 Femme : 92337
Rémunération mensuelle plafonnée	999999

Taux de progression des salaires	1,50%
Taux d'actualisation	3,97%
Taux de charge moyen	34,00%

Indemnité-Coefficient	Années Seuils	Coef.	Suppl. annuel
Renseigner dans ce tableau en fonction de la convention collective de rattachement le montant de l'indemnité de départ à la retraite.	10 15 20 30	0,50 1,00 1,50 2,00	

Turn-over annuel par tranche d'âge	Pourcentage
18 à 30	5,00%
31 à 40	3,00%
41 à 50	2,00%
51 à 65	1,00%

Indemnités de départ en retraite calculé de 2 626 €

Les engagements de retraite ont été calculés sur la base des dispositions prévues par l'accord de branche étendu de l'aide à domicile pour le personnel administratif et les intervenants.
L'association n'a pas signé un accord particulier.
L'association n'a pas constaté ses engagements sous forme de provision.